

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
Le 7 février 2011

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 7 février 2011 à 19h30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseillers Tommy Lacoste, Martin Saindon, Pierre Paquette, Jean Pierre Lessard, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale et Secrétaire-trésorière et Pierre Paquette, inspecteur municipal sont également présents.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h30 par M. le Maire, Réal Ouimette.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-02-7/19

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que distribué.

3.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL:

3.1.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 2011

2011-02-7/20

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal de la session régulière du 10 janvier 2011 tel que distribué.

3.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

3.2.1 INTERSECTION MAJOR/PARKER

2011-02-7/21

Suite à une rencontre entre le Ministère des Transports et la municipalité, le MTQ dépose un plan de redressement à l'intersection des chemins Major-Parker qui permettrait aux camions de reculer et reprendre la côte lorsque le chemin est enneigé. Le conseil est en accord avec la proposition.

4.0 RAPPORTS

MRC

L'implantation d'internet haute vitesse progresse, mais à très basse vitesse. Les 3 préventionnistes en incendies sont maintenant embauchés ainsi que le nouveau travailleur de rue. Le camion de la collecte sélective sera vendu pour \$10,000.

Incendie

Mario Tremblay dépose le rapport financier pour l'année 2010 avec un déficit de fonctionnement de 1 056\$. L'entente d'échange de service est signée avec la Municipalité de Compton. Des pompiers seront formés comme premier répondant.

PROCÈS VERBAUX



4.1 Voirie

4.1.1 DÉNEIGEMENT – CHEMINS SOUS RESPONSABILITÉ MUNICIPALE

2011-02-7/22

A la suite d'une tempête de neige qui a laissé une accumulation de près de 30 cm dans la nuit du 5 au 6 février, le conseil a constaté un retard dans l'ouverture de ses chemins municipaux;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité de faire parvenir une plainte à l'entreprise Roger Martineau Inc.

4.1.2 DÉNEIGEMENT – CHEMINS SOUS RESPONSABILITÉS DU MTQ

2011-02-7/23

A la suite d'une tempête de neige qui a laissé une accumulation de près de 30 cm dans la nuit du 5 au 6 février, le conseil a constaté un retard dans l'ouverture des rues du Village entretenues par le Ministère;

De plus, le conseil demande un meilleur entretien de la Route 147 Sud entre Coaticook et Stanhope.

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité qu'une lettre soit envoyée au Ministère relatif à l'insatisfaction du conseil.

Directrice générale

La directrice générale fait état des dossiers en cours.

4.2 Loisirs

Tommy Lacoste résume les activités de la journée « Plaisir sur glace » qui a rapporté un succès avec la présence d'une soixantaine de personne.

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

2011-02-7/24

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de janvier et autorise la secrétaire à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 TRÉSORERIE:

6.1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES:

2011-02-7/25

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants présentés par la Secrétaire-comptable, dont un certificat de disponibilité de crédits a été émis pour les dépenses encourues, soient acceptés et payés.

PROCÈS VERBAUX



Comptes payés

Société Canadienne des Postes	389.62
Ass. des Directeurs Municipaux	847.16
Gravière Pierre Cloutier	1 196.21
Bell Mobilité	83.07
SADC	10.00
Chambre de Commerce de Coaticook	52.00
B.R. Harley	24.81
Imperial Oil	260.71
Transport Marcel Morin Inc.	1 093.68
Câble Axion	68.30
Couillard Construction Ltée	2 026.02
Hydro Québec	3 579.29

Total des comptes payés **9 630.87\$**

Comptes à payer

Bacon Jean / Brigitte Moquin	350.00
Bérubé Mélodie	49.16
B.R. Harley	80.88
Gravière Pierre Cloutier	1 196.21
Coop des Cantons	8.52
Desbiens Lawrence	62.00
Domaine du Rénovateur de Coaticook	34.55
Garneau Benoit	315.00
Stanley & Dany Taylor Transport	3 249.71
Fédération Québécoise des Municipalités	22.58
Hydro Québec	351.27
Papeterie Coaticook	13.17
Laboratoires d'analyses SM	64.94
Lessard Patrick / Heidi Scalabrini	750.00
Location Coaticook	143.55
Municipalité de Martinville	68.77
Ministère du Revenu du Québec	2 084.89
Fonds d'information foncière	9.00
Pagenet du Canada Inc.	8.37
MRC de Coaticook	23 022.00
Paquette Anthony	500.00
Paquette Pierre	156.25
PG Solutions	236.98
Receveur général du Canada	927.11
Régie Inter. Gestion des déchets	1 124.86
Roger Martineau Inc.	27 534.50
Signalisation de l'Estrie	62.66
Société Canadienne des Postes	24.27
Supérieur Bureautique	748.58
Le Groupe Teknika	1 537.99
Éditions Yvon Blais	134.40
Tremblay Jean-François	390.00

Salaire employés : 5 912.24

Salaire élus : 6 032.49

Total des comptes à payer **77 206.90 \$**

Total des comptes **86 837.77 \$**



6.2 RAPPORT FINANCIER

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier (non vérifié) au 31 décembre 2010 qui indique un surplus des activités foncières de 31 347\$.

6.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

6.3.1 APPUI FINANCIER

2011-02-7/26

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser un appui financier au 3^E Groupe de Scout Coaticook au montant de 25.00\$.

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

6.3.2 RENOUVELLEMENT ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR 2011

2011-02-7/27

Il est proposé par le Conseiller Jean Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien du photocopieur pour l'année 2011 au coût de 360\$ pour un bloc de 20000 copies et de .017 par copie supplémentaire.

De plus, il est recommandé de procéder au paiement de 297.09 \$ pour les 17476 copies supplémentaires de l'année 2010.

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

6.3.3 AUGMENTATION DE LA PETITE CAISSE

2011-02-7/28

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'augmentation de la petite de 133.00\$ à 200.00\$.

6.3.4 FAUCHAGE BORDS DES FOSSÉS

2011-02-7/29

Afin de réserver l'entrepreneur pour effectuer le bord des fossés, il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal à réserver « Travaux Légers Enr. » aux mêmes conditions que l'année dernière au coût de 1 786\$ plus taxes.

6.3.5 VINS & FROMAGES – EXPO de la VALLÉE DE LA COATICOOK

2011-02-7/30

Pour remercier les bénévoles de la municipalité, il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de réserver une table pour 8 personnes au coût de \$400 pour les bénévoles de la municipalité.

6.3.6 CROIX ROUGE CANADIENNE

2011-02-7/31

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 150.00\$ à la Croix Rouge Canadienne tel que prévu à l'entente.

- 2011-02-7/32 6.3.7 RATIFICATION DES TRAVAUX D'IMMOBILISATION 2010
- Considérant la nécessité de régulariser le dossier des immobilisations, plus spécifiquement relatif aux travaux de rechargement de gravier du Chemin Boily et de réfection de toiture du bureau municipal;
- Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Jean Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de ratifier les travaux suivants :
- Rechargement de gravier chemin Boily au coût de 16 903.92\$;
 - Réfection de la toiture du bureau municipal au coût de 2 434.57\$; un dépassement des coûts prévus de 434.57\$;
- 2011-02-7/33 6.3.8 CONGRÈS COMBEQ
- Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au Congrès du COMBEQ qui se tiendra du 7 au 9 avril prochain au Manoir Richelieu. Les coûts de \$550.00 plus les frais de déplacement seront partagés entre les 4 municipalités participantes à l'entente. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.
- 2011-02-7/34 6.3.9 FORFAIT CELLULAIRE
- Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de téléphone et l'abonnement au forfait Bell au prix de 20\$ par mois par téléphone pour le maire, l'inspecteur municipal et la directrice générale. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.
- 2011-02-7/35 6.3.10 EXCAVATION M. TOULOUSE INC. – PAIEMENT FINAL
- Considérant que Excavation M. Toulouse Inc. a rempli toutes ses obligations vis-à-vis le contrat de « Construction d'interceptions, poste de pompage et usine d'épuration des eaux usées et d'un émissaire » signé avec la municipalité le 22 avril 2008;
- Considérant que Teknika HBA inc. recommande le paiement final;
- Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de procéder le paiement final du contrat au montant de 142 206.98 \$.
- 2011-02-7/36 6.3.11 GRONDIN EXCAVATION INC. – TRAVAUX MAJOR – DÉCOMPTE
NO 2
- Sur recommandation du paiement du décompte no 2 relatif aux travaux de réfection des services municipaux de la rue Major; il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'un montant de 11 568.19 \$ incluant la TPS et TVQ et tient compte d'une retenue contractuelle de 5%.
- De plus, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages.



6.3.12 NETTOYAGE PLANCHERS – BUREAU MUNICIPAL

2011-02-7/37

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'autoriser le décapage et le cirage des planchers du bureau municipal au coût estimé de 300\$ plus les taxes.

6.3.13 SOUPER DU MAIRE – CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION COATICOOK

2011-02-7/38

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation du maire au souper du maire de la Ville de Coaticook organisé par la Chambre de commerce au coût de 52.00\$ taxes incluses.

6.3.14 HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIFS AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TRAVERSE D'AQUEDUC AU RUISSEAU CUSHING

2011-02-7/39

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services datée du 3 février relative aux travaux de gestion et de suivi des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sous le ruisseau Cushing déposé par Teknika HBA inc. au montant de 5 818.00\$ (excluant les taxes applicables).

6.4 VIREMENT ET AFFECTATION – Rien à signaler.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS – rien à signaler

8.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT – rien à signaler

9.0 AFFAIRES NOUVELLES

9.1 LOYER SALON DE COIFFURE – 2011 -2013

2011-02-7/40

Considérant qu'il n'y a pas eu d'augmentation du loyer du salon de coiffure depuis 2003, il est proposé par le Conseiller Jean Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'augmenter le loyer de 5\$ par mois pour les 3 prochaines années. Par conséquent le loyer 2011 sera de 280\$, 2012 de 285\$ et 2013 de 290\$.

9.2 RENOUVELLEMENT POLITIQUE D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

2011-02-7/41

Considérant le renouvellement de la politique d'accès à la propriété pour l'année 2011 ;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à renouveler l'entente avec la Banque CIBC.

- 2011-02-7/42
- 9.3 APPROBATION – RÉVISION PLAN D'INTERVENTION
- Considérant la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales des réseaux d'aqueduc et d'égout effectuée par Teknika HBA inc. en collaboration avec les employés de la municipalité;
- Considérant que le conseil a pris connaissance du document et de ses recommandations relatives aux travaux de réfection majeurs ou encore des travaux complémentaires relatifs à la cueillette des données des différentes infrastructures;
- Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'approuver le « Plan d'intervention des infrastructures municipales des réseaux d'aqueduc et d'égout daté de novembre 2010.
- 2011-02-7/43
- 9.4 DEMANDE RELATIVE À LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC
- Considérant que la municipalité doit déposer sa programmation des travaux dans le cadre de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) pour les années 2009-2013;
- Considérant que cette programmation doit tenir compte des recommandations du plan d'intervention;
- Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer la programmation des travaux selon les priorités adoptés par le Conseil et de son plan d'intervention.
- 2011-02-7/44
- 9.5 TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE – CONDUITE D'ÉGOUT
- Considérant que le plan d'intervention recommande d'effectuer une inspection télévisée sur certains tronçons de conduites d'égout sanitaire et unitaire;
- Considérant que lors de pluie, le volume d'eau usée à traiter à la station d'épuration augmente considérablement;
- Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal à obtenir un estimé pour une inspection télévisée de toutes les conduites d'égout sanitaire et unitaire qui n'ont pas été touchées lors des travaux d'assainissement pour préciser davantage les priorités du plan d'intervention relative aux conduites d'égout.
- 2011-02-7/45
- 9.6 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
- Afin de témoigner de la solidarité régionale entourant l'enjeu de la prévention du décrochage scolaire;
- Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité de proclamer du 14 au 18 février 2011 comme journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et ce, à l'appui de la Table estrienne de concertation interordres en éducation et son Projet Partenaire pour la réussite éducative en Estrie.

PROCÈS VERBAUX



9.7 ABAT POUSSIÈRE – DEMANDE DE SOUMISSION

2010-04-06/46

Il est proposé par le conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité de procéder à la demande de soumission pour l'achat et la pose du chlorure de calcium liquide 35% sur nos chemins de gravier pour l'année 2011.

9.8 DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE ET DE SON BARRAGE

2011-02-7/47

Considérant que le barrage de Dixville constitue le cœur de la municipalité;

Considérant que la municipalité a développé en 2004 un concept d'aménagement du barrage à Dixville dans le but de mettre en valeur un site exceptionnel et de redorer la fierté et la qualité de vie des résidents de Dixville;

Considérant que la municipalité doit répondre aux exigences face à la Loi sur la sécurité des barrages;

Considérant que le conseil désire aller plus loin dans sa démarche pour déterminer la viabilité du projet et la volonté de la population envers ce projet;

Considérant la volonté du conseil de recruter les services de professionnels qui pourront examiner la pertinence du projet dans une perspective de développement global pour la municipalité tout en prenant compte des besoins et opportunités du milieu;

Considérant que le Pacte rural pourrait financer jusqu'à concurrence de 70% les frais de consultants pour ce projet;

Par conséquent, il est proposé par Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière à enclencher les procédures d'évaluation des coûts pour la réalisation d'une démarche de planification stratégique pour le développement de Dixville qui prendra comme point central le projet du barrage, et ce, dans le but de faire une demande de financement au Pacte rural avant la date d'échéance de l'appel de projets fixée au 4 mars prochain.

9.9 CHOIX DU PERSONNAGE HISTORIQUE – VOIE DES PIONNIERS

2011-02-7/48

Considérant que la municipalité désire participer à la voie des pionniers en s'associant à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook et conjointement avec différents partenaires, dont les municipalités concernées et la Fondation Tillotson;

Considérant que l'objectif du projet est de mettre en valeur un personnage de la municipalité, par la création d'une œuvre installée sur une placette dans un lieu significatif où les visiteurs pourront éventuellement s'arrêter en tout temps de l'année.

Considérant qu'un comité s'est penché sur le sujet et a fait une recommandation au conseil;

PROCÈS VERBAUX



9.9 CHOIX DU PERSONNAGE HISTORIQUE – VOIE DES PIONNIERS (suite)

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité de s'engager dans le projet « La Voie des Pionniers » et de ratifier de choix du comité en la personne de M. Bruce R. Baldwin.

Mme Susan Beaton et Marthe Lessard seront les personnes ressources dans ce projet auprès de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook pour la réalisation de ce projet.

La municipalité s'engage à participer financièrement à l'installation du personnage à l'endroit qui sera retenu.

9.10 SERVITUDES – CENTRE D'ACCUEIL DIXVILLE INC.

2011-02-7/49

Considérant que les servitudes relatives aux travaux d'assainissement sur les terrains du Centre d'accueil avaient été retardées en raison d'une possible et éventuelle acquisition de terrain par la municipalité;

Considérant qu'aucune démarche n'a encore été prise et que le processus d'acquisition est très long;

Il est proposé par le Conseiller Jean Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de retenir les services de Daniel Parent pour la préparation de toutes les servitudes requises depuis les travaux d'assainissement. Un estimé budgétaire sera demandé avant le début des travaux. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acquisition des servitudes.

De plus, la municipalité fera appel à Me Luc Custeau pour la préparation des contrats d'acquisition de servitudes.

9.11 ENTENTE INSPECTEUR MUNICIPAL – ST-HERMÉNÉGILDE

2011-02-7/50

Considérant que le conseil désire augmenter le nombre d'heures relatif à la tâche d'inspecteur en bâtiment et en environnement de 4 heures à 7 heures par semaine;

Considérant que M. Yvan Vanasse n'a pas la disponibilité pour effectuer plus d'heures et démissionne à compter du 24 février prochain;

Considérant que les municipalités de St-Herménégilde, du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et d'East Hereford offrent à la municipalité l'adhésion à une entente intermunicipale portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine;

Considérant que le taux à l'heure pour les 6 premiers mois est de 23.25\$/heure et ensuite de 23.85\$ jusqu'au 31 décembre 2011;

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la municipalité à l'Entente intermunicipale portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à la signer pour et au nom de la municipalité.



10.0 AVIS DE MOTION

10.1 RÈGLEMENT NO 129 - RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS.

Avis de motion est donné par le Conseiller Pierre Paquette qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement qui aura pour objet de fixer la rémunération de base et l'allocation de dépenses du Maire et des conseillers.

Une copie du règlement est distribuée à tous les membres du conseil et, par conséquent, une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

La secrétaire-trésorière donnera, conformément à la loi qui régit la municipalité, un avis public qui contient, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement.

10.2 RÈGLEMENT NO 121-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 121 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Avis de motion est donné par la Conseillère Françoise Bouchard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement qui aura pour objet de modifier les tarifs pour l'émission des permis et certificats.

Une copie du règlement est distribuée à tous les membres du conseil et, par conséquent, une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de levée la présente session du conseil à 22h45.

2011-02-7/51

ENTENTE inter-municipale
PORTANT SUR L'UTILISATION COMMUNE D'UNE RESSOURCE HUMAIN

ENTRE

La **Municipalité d'East Hereford**, personne morale de droit public, ayant son bureau au 15, rue de l'Église, East Hereford, Québec, J0B 1S0, ici représenté par son maire, Richard Belleville, et sa secrétaire-trésorière, Diane Lauzon-Rioux, dûment mandatés aux termes d'une résolution cet effet et portant le numéro ... ;

Ci-après appelée : East Hereford

ET La **Municipalité de Saint-Herménégilde**, personne morale de droit public, ayant son bureau au 776, rue Principale, Saint-Herménégilde, Québec, J0B 2W0, ici représenté par sa mairesse, Lucie Tremblay, et sa secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dûment mandatés aux termes d'une résolution cet effet et portant le numéro ... ;

Ci-après appelée : Saint-Herménégilde

ET La **Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**, personne morale de droit public, ayant son bureau au 1439, Chemin Favreau, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Québec, J0B 2R0, ici représenté par sa mairesse, Linda Ouellet, et son secrétaire-trésorier, Réjean Fauteux, dûment mandatés aux termes d'une résolution cet effet et portant le numéro ... ;

Ci-après appelée : Sainte-Edwidge-de-Clifton

ET La **Municipalité de Dixville**, personne morale de droit public, ayant son bureau au 251, Chemin Parker, Dixville, Québec, J0B 1P0, ici représenté par son maire, Réal Ouimet, et sa secrétaire-trésorière, Mary Brus, dûment mandatés aux termes d'une résolution cet effet et portant le numéro ... ;

Ci-après appelée : Dixville

ATTENDU que les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente portant sur le partage d'une ressource humaine commune ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1.- **OBJET**

1.1 La présente entente a pour objet :

PROCÈS VERBAUX



- 1.1.1 d'habiliter *Saint-Herménégilde* à administrer la présente entente au nom de chacune des parties à l'entente ;
- 1.1.2 de répartir entre les parties les droits et obligations respectifs de chacune d'entre elles ;
- 1.1.3 de prévoir les règles à la fin de l'entente ;
- 1.1.4 de prévoir les droits respectifs des parties lorsque surviendra la fin de l'entente, notamment ceux relatifs au partage de l'actif et du passif ;
- 1.1.5 de prévoir les autres droits et obligations respectifs de toutes les parties intéressées ;
- 1.1.6 de prévoir le paiement des coûts en immobilisation par un partage de ceux-ci entre toutes les parties.

2.- MODE DE FONCTIONNEMENT

- 2.1 Afin de réaliser l'objet de l'entente, *Saint-Herménégilde* aura comme responsabilité :
 - a. l'engagement et la gestion de l'employé affecté au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement (pour East Hereford, Saint-Herménégilde, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Dixville) ;
 - b. le paiement de la rémunération à l'employé, des charges sociales de l'employeur et, le cas échéant, des avantages sociaux rattachés à la fonction de travail de l'employé ;
- 2.2 Toutes les parties à l'entente ont réciproquement les responsabilités suivantes :
 - a. la détermination des tâches de travail à accomplir par l'employé en fonction de la banque d'heures disponible ;
 - b. l'aménagement d'un espace pour recevoir l'employé afin de lui permettre d'effectuer adéquatement son travail ;
 - c. fournir les équipements et le matériel qui lui sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

3.- FOURNITURE DE SERVICES

- 3.1 Afin de permettre aux parties de réaliser l'objet de la présente entente, *Saint-Herménégilde* fournira, aux autres parties de l'entente, une ressource humaine qui sera affectée exclusivement à l'inspection en bâtiment et environnement (pour les municipalités), selon les termes et conditions décrits à la présente entente.

4.- DURÉE ET RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

- 4.1 La présente entente débutera le 1^{er} mars 2011 et durera jusqu'au 31 décembre 2011. Par la suite, l'entente se renouvellera pour une période additionnelle

PROCÈS VERBAUX



d'un (1) an et ainsi de suite d'année en année à sa date d'anniversaire. Pour les besoins de la présente entente, la date d'anniversaire sera le 1^{er} janvier.

Si une partie désire se retirer de l'entente, elle devra, au moins trois (3) mois avant la fin de la période initiale ou de toute période de renouvellement, transmettre, par courrier recommandé ou certifié ou par un service de messagerie, aux autres parties intéressées un avis écrit indiquant sa volonté de ce faire.

5.- CALCUL DES COÛTS

5.1 Aux fins de la présente entente, les coûts seront regroupés dans les catégories suivantes :

- a. les coûts en immobilisation : seront décidés et assumés individuellement par chacune des parties à l'entente selon les tâches à accomplir. Chacune des parties à l'entente étant autonome à cet égard ;
- b. les frais de déplacement : seront autorisés et assumés par chacune des parties à l'entente selon les tâches à accomplir. Chacune des parties à l'entente étant autonome à cet égard toutefois les municipalités locales pourront choisir de partager certains frais de déplacement ou de formation, selon la formule qu'elles choisiront ;
- c. les coûts des biens durables (fournitures et autres biens) sont généralement assumés par chacune des parties à l'entente à moins qu'une dépense ne soit faite au nom de toutes les parties à l'entente (elle devra avoir obtenu préalablement une autorisation des parties à l'entente). Les coûts seront alors répartis également entre les parties à l'entente, selon une formule établie respectant le ratio horaire de la ressource humaine partagée ;

6.- COÛTS D'OPÉRATION

6.1 Les coûts d'opération comprennent :

les coûts d'administration : incluant notamment, mais de façon non-exhaustive, les frais suivants : rémunération, charges et avantages sociaux, frais de déplacement, autres frais de communication, assurances, comptabilité, vérification et biens non durables ;

6.2 Le calcul du partage des coûts d'opération se fait comme suit :

la rémunération, les charges et avantages sociaux sont partagés au prorata du nombre d'heures de travail établi pour chacune des parties à l'entente à l'article 8.1 ;

7.- ADMINISTRATION DE L'ENTENTE

7.1 Les parties à l'entente paieront, à *Saint-Herménégilde*, pour l'administration de l'entente, un montant supplémentaire équivalent à trois pour cent (3 %) du montant représentant la somme de la rémunération et des charges et avantages sociaux exigibles aux partenaires (*East Hereford, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Dixville*).

PROCÈS VERBAUX



Un tel montant sert à compenser, entre autres, les coûts additionnels de gestion de la paie, de la comptabilité, de la vérification, des assurances et de la gestion des immobilisations que doit assumer *Saint-Herménégilde*.

- 7.2 Les municipalités d'*East Hereford*, de *Sainte-Edwidge-de-Clifton* et de *Dixville* s'engagent à verser, à *Saint-Herménégilde*, dans les trente (30) jours de la transmission d'une facture, le montant dû et exigible. Une telle facturation sera faite mensuellement.

8.- TEMPS

- 8.1 Afin d'assurer le maintien de l'entente et la réalisation des objectifs des parties à l'entente, les parties s'engagent à respecter la banque de temps ci-après décrite pour la durée de l'entente. Toute partie à l'entente pourra demander aux autres de disposer d'un nombre additionnel d'heures pour accomplir des travaux qu'elle ne pourrait accomplir via sa banque de temps ou pour répondre à des demandes particulières.

ORGANISME	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
Municipalité d'East Hereford	3 ½
Municipalité de Saint-Herménégilde	17 ½
Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	7
Municipalité de Dixville	7
Total	35 heures /semaine

- 8.2 Une partie à l'entente pourra céder, en partie, à toute autre partie à l'entente, de façon permanente des heures de sa banque de temps. Une telle cession se fera par simple addenda à la présente entente.
- 8.3 Toute partie à l'entente pourra demander à *Saint-Herménégilde* un nombre additionnel d'heures pour accomplir des travaux qu'elle ne pourrait accomplir via sa banque de temps ou pour répondre à des demandes particulières en surplus du 35 heures / semaine à condition que le nombre d'heures travaillées par semaine ne dépasse pas 40 heures / semaine. La partie concernée assumera les coûts.
- 8.4 Afin d'assurer une équité entre les parties, il est convenu que les journées fériées, vacances et autres journées non travaillées seront réparties entre les parties à l'entente au prorata de leurs banque de temps, soit :

ORGANISME	RATIO
Municipalité d'East Hereford	10 %
Municipalité de Saint-Herménégilde	50 %
Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	20 %
Municipalité de Dixville	20 %
Total	100 %

9.- ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature.